

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 mars 2014

Membres présents

Membres de droit

- Monsieur Alain Colas, Directeur du Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Madame Simone Bonnafous, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Monsieur Adalberto Terceros, Chef du service travaux de la Bibliothèque nationale de France, représentait Monsieur Pierre-Henri Colombier, Directeur du Département des Moyens techniques de la Bibliothèque nationale de France.

Représentants des établissements utilisateurs

- Madame Anne Magnaudet, Directrice du Service commun de la documentation de l'Université Panthéon-Sorbonne Paris 1, représentait Monsieur Philippe Boutry, Président de l'Université Panthéon-Sorbonne Paris 1 ;
- Monsieur Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de santé, représentait Monsieur Frédéric Dardel, Président de l'Université Paris Descartes-Paris 5 ;
- Madame Corinne de Munain, Directrice adjointe du Service commun de la documentation de l'Université Paris-Sorbonne Paris 4, représentait Monsieur Barthélémy Jobert, Président de l'Université Paris-Sorbonne Paris 4 ;
- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'administration, représentait, Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle-Paris 3.

Personnalités désignées par le Ministre

- Monsieur Bernard Pellat, ex-doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes – Paris 5 ;
- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration.

Représentants du personnel

- Madame Emmanuelle Massari, Bibliothécaire assistante spécialisée au CTLES ;
- Madame Bernadette Patte, Conservateur en chef des bibliothèques au CTLES.

Participants avec voix consultative

- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Monsieur Bruno Forlini, ADAENES au CTLES ;
- Madame Florence Lebettre Inspectrice des Finances Publiques ;
- Madame Christine Montagne, Agent comptable du CTLES.

Invités

- Monsieur Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de Santé ;
- Madame Marianne Esclangon, Conservateur, Responsable de la Bibliothèque universitaire Censier ;
- Madame Odile Grandet, Chef de projet du Grand équipement documentaire, EPCS Campus Condorcet ;
- Madame Virginie Gueu, Responsable du développement informatique au CTLES ;
- Monsieur Laurent Hédoin, Bibliothécaire assistant spécialisé au CTLES ;
- Monsieur Nicolas Jardin, Bibliothécaire au CTLES ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;

- Madame Marie-Lise Tsagouria, Directrice de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations.

Membres représentés ou excusés

- Madame Bernadette Petit, Secrétaire générale de la Chancellerie des universités ;
- Monsieur Pierre-Henri Colombier, Directeur du Département des Moyens techniques de la Bibliothèque nationale de France, *représenté par Monsieur Adalberto Terceros, chef du service travaux de la Bibliothèque nationale de France* ;
- Monsieur Philippe Boutry, Président de l'Université Panthéon Sorbonne – Paris 1, *représenté par Madame Anne Magnaudet, Directrice du Service commun de la documentation de l'Université Panthéon-Sorbonne Paris 1* ;
- Monsieur Frédéric Dardel, Président de l'Université Paris Descartes – Paris 5, *représenté par Monsieur Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de santé* ;
- Monsieur Barthélémy Jobert, Président de l'Université Paris Sorbonne – Paris 4, *représenté par Madame Corinne de Munain, Directrice adjointe du Service commun de la documentation de l'Université Paris-Sorbonne Paris 4* ;
- Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, *représentée par Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'administration* ;
- Madame Pascale Goetschel, Maître de conférences à l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1 ;
- Monsieur, Carle Bonafous-Murat, Vice-président du Conseil scientifique de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 ;
- Madame Chantal Bonnefoy, Releveuse perceptrice, Contrôle financier régional, *représentée par Madame Florence Lebettre, Inspectrice des Finances publiques* ;
- Madame Hélène Chaudoreille, Responsable Ressources et savoirs, Paris Sciences et Lettres ;
- Madame Marie-Thérèse Cuomo, Chef de la Division de l'enseignement supérieur du Rectorat de Créteil ;
- Madame Valérie Tesnière, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;
- Monsieur Jean-Émile Tosello-Bancal, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire Cujas.

Le quorum étant atteint, le Président du Conseil d'administration peut ouvrir la séance du conseil d'administration à 9 heures 45.

Avant de passer à l'examen de différents points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur Lecoq remercie Madame Tsagouria d'accueillir le Conseil d'administration du CTLes dans la salle du Conseil de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC).

Monsieur Lecoq informe les membres du Conseil des pouvoirs qui lui ont été transmis. Il informe par ailleurs les administrateurs qu'il convient d'ajouter une question diverse à l'ordre du jour qui leur a été communiqué. Il s'agit d'une demande émanant de l'Institut français du pétrole Énergies nouvelles (IFPEN) et qui concerne une demande de cession de collections au CTLes. Monsieur Lecoq propose d'aborder cette question à la suite du point relatif à la modification des tarifs de prêt entre bibliothèques (PEB).

Après avoir demandé aux membres du Conseil s'ils souhaitent que l'on inscrive d'autres questions diverses à l'ordre du jour, et en l'absence de propositions, le président du CA met aux voix le procès-verbal du Conseil d'administration du 10 décembre 2013.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 10 décembre 2013

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 10 décembre 2013 n'appelant aucune remarque, il est soumis au vote de l'assemblée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Modification des statuts du CTLes

Le président du Conseil d'administration demande au directeur du CTLes de présenter la modification des statuts du CTLes. Il s'agit d'un point qui a été présenté aux administrateurs à l'occasion du Conseil d'administration qui s'est tenu le 10 décembre 2013. Le nouveau texte, qui a été publié le 12 mars 2014, n'avait pas encore été examiné par le Conseil d'État à cette date. Il s'agit d'un texte qui a été élaboré en collaboration avec le Département de l'information scientifique et technique, le CTLes et l'Inspection générale des bibliothèques.

Monsieur Colas intervient pour rappeler que la modification des statuts du CTLes intervient au moment où les missions du CTLes vont à la fois être élargies au niveau national, notamment dans le cadre du dispositif des *Collections d'excellence (CollEx)*; et diversifiées en termes d'activités, en particulier avec le développement des plans de conservation partagée des périodiques sur support papier.

Le directeur indique que les modifications qui ont été intégrées dans les nouveaux statuts du CTLes ont été présentées aux administrateurs lors du CA du 10 décembre 2013. Il rappelle pour mémoire les trois modifications majeures qui figurent dans le texte. Il s'agit en premier lieu des missions dont il vient d'être question, mais auxquelles il conviendrait d'ajouter le rôle joué par l'établissement dans le cadre du prêt entre bibliothèques. En second lieu, il s'agit de l'assouplissement des règles de représentation des administrateurs, et tout particulièrement des représentants des établissements utilisateurs, qui désormais peuvent donner procuration à une personne de leur choix, qu'elle soit ou non, membre du CA. Enfin, la dernière modification significative concerne la délégation de signature qui peut être donnée à tout personnel de catégorie A au sein de l'établissement.

En l'absence de questions sur le point qui vient d'être présenté, le président du CA demande au directeur de présenter le rapport d'activité 2013.

3. Présentation du rapport d'activité 2013

Dans son introduction, Monsieur Baraggioli met l'accent sur les orientations à moyen terme que les administrateurs avaient approuvées lors du Conseil d'administration du 28 mars 2012. Deux d'entre elles ont été d'ores et déjà mises en œuvre. Il s'agit de la prestation de destruction de documents, dont le principe, les modalités et la tarification ont été votées en séance du 26 mars 2013; et de la prise en charge par le CTLes de la communication de la totalité des documents de la BIS qui ne sont pas retournés en Sorbonne, votée au cours de la même séance du Conseil, et qui s'inscrit dans le cadre des orientations liées à l'accompagnement des projets d'installation des collections au CTLes.

Les réalisations restant à mener à bien, dans le cadre des orientations à moyen terme qui ont été fixées au CTLes en 2012, sont les suivantes :

- Poursuite des projets d'accompagnement des programmes d'installation des collections au CTLes ;
- Refonte du site internet de l'établissement ;
- Extension des plans de conservation partagée à d'autres segments thématiques ;

- Élaboration d'une Charte documentaire.

L'établissement, qui doit aussi améliorer et valoriser sa communication institutionnelle, déploiera tous les efforts nécessaires pour atteindre ces objectifs dans le courant du prochain exercice.

La présentation du rapport d'activité s'articule autour de deux activités qui, tout au long de l'année 2013, ont connu une profonde évolution en termes d'organisation, d'objectifs et de résultats : la communication des documents ou prêt entre bibliothèques et les plans de conservation partagée.

3.1 La communication des documents ou prêt entre bibliothèques

La communication des documents est réalisée dans le cadre du dispositif du prêt entre bibliothèques qui permet d'effectuer ou de recevoir des demandes de fournitures de documents, qu'il s'agisse d'originaux ou de reproductions.

Utilisateur du réseau, au même titre que l'ensemble des bibliothèques universitaires sur le territoire national, le CTLes se distingue en raison de deux particularités qui lui sont propres :

- La participation au réseau en qualité de fournisseur uniquement, dans la mesure où, faute de lecteurs inscrits, l'établissement n'emprunte pas auprès d'autres bibliothèques ;
- La fourniture de documents originaux à l'exclusion de toute reproduction (photocopie et/ou document numérisé).

La hausse du nombre des communications enregistrée entre 2012 et 2013 représente 1 845 documents soit près de 20%. L'explication de cette augmentation tient au fait qu'en toute logique les collections du CTLes s'accroissent chaque année au gré des versements (pour 2013, l'accroissement représente plus de 2 500 mètres linéaires), mais elle s'explique aussi en raison du fait qu'à partir de la mi-novembre, le CTLes a assuré le prêt des collections de la BIS jusqu'ici communiquées par les agents de cet établissement.

Les demandes émanent pour l'essentiel des établissements versants et portent sur les fonds qui leur appartiennent en propre. À titre d'exemple, la Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'Art (INHA), a fait l'objet de 5 777 communications dont 5 772 portaient sur ses propres documents. Le directeur cite un deuxième exemple, celui de la Bibliothèque Censier qui a bénéficié de 1 293 communications dont 1 283 concernaient ses collections en dépôt au CTLes.

De manière générale, en observant la totalité des communications réalisées aussi bien au profit des bibliothèques versantes qu'à celui des bibliothèques non versantes, il convient de retenir que 87% des documents prêtés sont des documents en dépôt.

Les chiffres qui viennent d'être présentés permettent de faire des projections quant à la montée en charge de l'activité de prêt sur le prochain exercice. Les communications devraient en toute logique connaître une hausse de plus 80% par rapport à 2013.

En 2014, le service devrait traiter environ 1 500 demandes par mois. Le taux de satisfaction devrait avoisiner les 95% et donner lieu à plus de 1 400 communications par mois à l'exception des mois de juillet et d'août.

Au regard de ces prévisions, il est apparu indispensable d'anticiper les bouleversements dans l'organisation du travail auxquels seront confrontés les agents, tant en ce qui concerne les activités de traitement des demandes, que les activités de prélèvement ou de rangement en magasins des documents. L'ensemble de l'organisation du service a dû être

revue en concertation avec les personnels ; elle s'est traduite par une réorganisation des espaces et la mise en place de nouvelles procédures.

Le traitement des demandes émanant de la BIS mobilisent à ce jour 0,5 ETP. Si les demandes venaient à augmenter il faudrait envisager 0,8 voire 1 ETP. À ce jour, la navette journalière n'est pas impactée par l'accroissement de l'activité dans la mesure où l'augmentation des flux ne justifie pas la mobilisation de deux agents pour convoyer les documents (toutes bibliothèques confondues) jusqu'à Paris.

Au regard du nombre de documents communiqués, l'instruction du dossier relatif au recensement systématique des documents qui, suite à un prêt, ne sont pas retournés au CTLes prend un relief particulier.

Au cours de l'année 2013, l'établissement a recensé et réclamé tous les documents qui auraient dû être retournés pour le 31 décembre 2012. Le bilan qui est présenté dans le § 4.4 du rapport d'activité laisse apparaître la difficulté pour le CTLes d'obtenir, de la part des bibliothèques emprunteuses, des réponses dans des délais raisonnables. Il apparaît par ailleurs nécessaire de développer un système de relance automatique qui nécessitera un développement informatique. Le projet est à l'étude en interne, mais l'application devra être développée par le fournisseur du SIGB.

La mise en place de cette procédure automatisée, qui vise à améliorer la qualité des prestations offertes par le CTLes à ses partenaires, s'inscrit dans le cadre des orientations de l'établissement à court terme (2014-2015).

3.2 Les plans de conservation partagée

3.2.1 La conservation partagée des périodiques de médecine

Lors du Conseil d'administration du 10 décembre 2013, l'établissement a présenté le « *Bilan du Plan de conservation partagée des périodiques de médecine au 31 décembre 2012* ». Un bilan pour l'année 2013 sera présenté lors du prochain CA, courant novembre 2014.

En 2013, le CTLes s'est porté pôle de conservation pour 194 titres de médecine. Au 31 décembre 2013, l'établissement conserve de manière pérenne 673 titres de médecine. Le CTLes est le troisième pôle de conservation (en termes de nombre de titres) après la Bibliothèque interuniversitaire de santé et l'Académie nationale de médecine. Selon les projections réalisées par le service, en tenant compte de l'attribution au CTLes des titres orphelins (titres qui ne sont retenus par aucun établissement, mais dont la présence est justifiée dans le plan de conservation), l'établissement devrait, en 2014, selon toute vraisemblance, conserver plus de titres que l'Académie nationale de médecine.

Les établissements qui sont *Pôles de conservation* s'engagent à conserver de manière pérenne les collections qui leur ont été cédées et, qu'il s'agisse de titres morts ou de titres vivants, à compléter, le cas échéant, les états de collections en faisant appel au réseau pour susciter le don des fascicules manquants.

En sa qualité de co-animateur du plan, le CTLes a organisé la formation des nouveaux collègues nommés dans les établissements participants. La Bibliothèque interuniversitaire de santé, deuxième co-animateur du plan, a accueilli l'ensemble des sessions de formation, et a activement participé à ces formations.

L'année 2013 a été marquée par l'intégration au réseau de la Bibliothèque Henri Piéron (Université Paris Descartes-Paris 5). Cette intégration a permis d'ajouter au corpus de médecine 86 titres de psychologie.

Au 31 décembre 2013, l'ensemble des bibliothèques du réseau a traité 8 449 titres. Le nombre de titres restant à traiter est d'environ 1 000.

3.2.2 La conservation partagée des périodiques de mathématiques

Le Plan de conservation des périodiques de mathématiques en est toujours à sa phase d'élaboration, notamment en ce qui concerne le corpus des titres. Un important travail sur la rédaction d'une convention a été réalisé avec les représentants du Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM). Dans ce cadre, les modalités de fonctionnement et le rôle des différents participants a été défini. Le CTLes est appelé à remplir le rôle de co-animateur du plan avec le RNBM.

Le RNBM ne souhaite pas adopter la *Base de gestion des états de collections* développé par le CTLes à partir du logiciel libre de droits PMB. En effet, le réseau souhaite conserver le *Catalogue fusionné des périodiques* qui a été développé par une équipe d'informaticiens. Ce catalogue recense à la fois les états de collections de titres conservés par des établissements qui sont déployés dans le SUDOC, et ceux des établissements non déployés.

Le RNBM s'est toutefois montré intéressé par l'utilisation de la plateforme de travail collaboratif déployée par le CTLes et qui permet de formaliser les échanges entre partenaires et d'établir des statistiques.

Lors du prochain Conseil d'administration qui se tiendra courant novembre 2014, le CTLes présentera et soumettra au vote des administrateurs le texte du projet de convention.

3.2.3 La conservation partagée en Lettres, Sciences humaines et sociales

Le CTLes a poursuivi le développement de la *Base de gestion des états de collections* à partir du logiciel libre PMB. Cette base a vocation à être remplacée à terme par une base nationale développée par l'ABES. Cette base pourrait, le cas échéant, être conçue comme un développement de PERISCOPE, outil de visualisation des états de collections créé par l'ABES.

Une première réunion entre le DISTRD, l'ABES et le CTLes s'est tenue au ministère en janvier 2014. L'objet portait sur la définition du périmètre d'expertise entre les deux opérateurs nationaux et sur les procédures à mettre en place pour le développement de la phase test. Une convention, qui fixera le périmètre d'intervention et les modalités de collaboration entre l'ABES et le CTLes sera présentée au prochain CA en novembre 2014.

La collaboration entre l'ABES et le CTLes se traduit, d'ores et déjà, par le versement dans la *Base de gestion des états de collections* des notices bibliographiques et des notices d'exemplaires du Système de documentation universitaire (SUDOC). Le versement régulier des notices d'exemplaires est, de l'avis général des utilisateurs, une réelle plus-value dans la mesure où elle dispense de la double saisie des informations (SUDOC, Base de gestion).

En raison du retard lié au démarrage du segment *Géographie*, seul le segment *Arts du spectacle* a été retenu pour le mode test de cette base. Le passage en production interviendra dans les prochains mois et concernera les deux segments précédemment cités, ainsi qu'un troisième segment qu'il reste à définir en concertation avec les directeurs des bibliothèques universitaires et de grands établissements franciliens.

Au terme de cette présentation, Monsieur Lecoq insiste sur l'importance de cette collaboration entre les deux opérateurs que sont l'ABES et le CTLes. Il rappelle par ailleurs que la convention qui vient d'être évoquée aurait dû être présentée aux administrateurs lors d'un précédent Conseil. D'un commun accord, les deux établissements ainsi que le

ministère et l'Inspection générale ont décidé d'en différer la présentation afin de mûrir la réflexion et de clarifier les périmètres d'intervention respectifs des deux opérateurs.

Il apparaissait important par ailleurs de ne pas freiner le développement de la *Base de gestion des états de collections* sur PMB afin de maintenir les différentes bibliothèques participantes mobilisées sur le projet.

Monsieur Lecoq rappelle que l'outil PERISCOPE développé par l'ABES est un outil de visualisation des états de collections mais en aucun cas un outil de gestion pour la conservation partagée.

À terme, l'ABES a vocation à mettre en place un outil national pour la gestion des plans de conservation partagée, soit en enrichissant les fonctions de PERISCOPE, soit en développant un outil nouveau. En ce sens le travail qui est mené sur PMB est particulièrement utile car il permet de définir les préconisations de l'outil à venir.

Monsieur Colas intervient pour souligner que cette collaboration intervient à point nommé puisqu'elle va s'inscrire dans le cadre du dispositif *CollEx*, dès lors que l'outil, quel qu'il soit, se révélera indispensable pour le développement des plans de conservation partagée.

Il souhaite par ailleurs attirer l'attention des membres du Conseil sur le besoin qui émerge, de manière pressante, de la part des organismes de recherche et qui concerne le devenir de leurs collections sur support papier. En effet, la diffusion des abonnements électroniques rend obsolètes bon nombre de collections papier conservées dans les organismes de recherches. Dans ce contexte, le CTLes a été sollicité pour accompagner les établissements concernés dans leur réflexion sur le devenir de ces fonds qui pourront être, le cas échéant, soit cédés, soit déposés dans ses magasins.

Monsieur Baraggioli informe les membres du Conseil d'échanges, sur le devenir des collections de périodiques imprimés en informatique, qu'il a eu fin 2013, avec la Bibliothèque de l'INRIA. Le sujet a été une nouvelle fois abordé, toujours fin 2013, avec Madame Brigitte Michel, Chef de projet documentation Paris Saclay et services Learning center. Les échanges n'ont pas permis d'amorcer le développement d'un plan de conservation partagée en informatique.

Monsieur Lecoq ajoute qu'il s'agit d'un ancien projet qui avait été évoqué il y a quelques années déjà à l'occasion de l'étude menée sur le PRES Paris Sciences et Lettres. À cette occasion, les organismes de recherche avaient souligné la particularité de cette bibliothèque dont les fonds peu consultés ont une dimension historique unique puisque certains documents datent du milieu des années soixante.

Monsieur Lecoq demande au directeur de commenter brièvement les annexes du *Rapport d'activité*, qui sont, cette année, particulièrement complètes.

Parmi les documents qui sont donnés en annexe figurent les indicateurs relatifs aux collections versées au CTLes en 2013, à l'ensemble des fonds conservés dans les magasins avec la répartition entre les dépôts et les cessions, mais aussi tous les chiffres qui concernent l'activité du prêt sur l'ensemble de la période considérée. Il s'agit d'informations qui sont données systématiquement dans les rapports d'activités depuis 2006.

L'annexe relative à la conservation partagée a été enrichie par rapport aux années précédentes, dans la mesure où y figure le compte rendu de la réunion du *Comité de pilotage du PCMed* qui s'est tenu le 24 septembre 2013.

Il convient de souligner la présence de trois annexes qui jusqu'ici ne figuraient pas dans les rapports d'activité présentés en CA. Il s'agit en premier lieu de la *Liste des dépôts réalisés entre le 23 mars 1998 et le 31 décembre 2013*. Le document comporte une erreur

car le premier dépôt date de 1997 et concerne la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales.

En second lieu, il s'agit de la *Liste des transferts prévus de janvier 2014 à janvier 2015* qui a été établie à partir du recensement des besoins réalisé auprès des établissements avant le lancement du marché. Si ce document n'a pas vocation à être diffusé auprès des établissements versants, il trouve toute sa place dans le *Rapport d'activité*.

Enfin, les annexes comportent le *Tableau du parc informatique* à la date du 31 décembre avec les prévisions de réforme des matériels qui donneront lieu à des sorties d'inventaire au cours du deuxième semestre 2014.

En l'absence d'interventions de la part des membres de l'assemblée, Monsieur Lecoq met aux voix le *Rapport d'activités 2013* et les orientations pour 2014 qui y sont présentées.

Les administrateurs se prononcent à l'unanimité pour son adoption.

Monsieur Lecoq donne la parole à Madame Montagne pour la présentation du *Compte financier*.

4. Compte financier 2013

Sur la section de fonctionnement les produits se sont élevés à 1 339 900€ sur un prévisionnel de 1 348 941€, soit un taux d'exécution de 99%.

Les produits sont détaillés dans le document soumis à l'examen des administrateurs. Les postes les plus importants concernent les prestations de service (PEB et location d'espaces linéaires) pour un montant de 202 831€, les subventions de l'État pour un montant de 685 461€ et les produits exceptionnels pour un montant de 444 431€.

Ces derniers sont constitués par la neutralisation des amortissements des biens remis en dotation (bâtiment) et à la quote-part des subventions virées au compte de résultat pour un montant de 43 101€.

Le produit des journées professionnelles (frais d'inscription, support financier), qu'il convient d'inclure dans ces produits exceptionnels, représente pour sa part 11 899€.

Les charges de fonctionnement sont d'un montant de 1 203 263€, après déduction de la variation des stocks (25 403€) et d'un ordre de reversement (883€), alors que les prévisions étaient de 1 258 517€ après l'adoption de deux décisions budgétaires modificatives.

En excluant la variation des stocks et l'ordre de reversement, le taux d'exécution des charges est de 96%.

L'établissement dégage un résultat excédentaire de 136 673€ et une capacité d'autofinancement de 189 224€.

Sur la section d'investissement, il convient de signaler le passage d'écritures comptables en raison de la suppression de certains comptes dans M9-1. Le détail de ces opérations d'ordre est donné dans le texte soumis à l'examen du CA.

Les charges de la section sont d'un montant de 179 617€ alors que les prévisions étaient de 255 660€ après l'adoption de deux budgets rectificatifs. Le taux d'exécution est de 70%.

Madame Montagne donne le détail des dépenses et souligne qu'une somme de 69 390€, inscrite au budget 2013 pour l'acquisition d'un chariot préparateur de commandes, n'a pas été consommée. En effet, le matériel devrait être livré en avril 2014. Cette dépense sera inscrite au budget rectificatif n°1 de 2014.

Madame Montagne commente les tableaux qui représentent l'évolution de l'exécution budgétaire. Elle attire l'attention des administrateurs sur le fait que les charges de fonctionnement sont en baisse par rapport à l'exercice 2012 et témoignent du réel effort de maîtrise des dépenses de la part de l'établissement.

Les subventions de l'État représentent 51% des produits. Il convient de rappeler qu'en 2011 le CTLes a perçu une subvention de 230 000€ pour travaux qui n'a pas été reconduite sur les exercices suivants.

La capacité d'autofinancement est d'un montant de 189 224€, quant au fonds de roulement, il est de 952 000€ et représente 16 mois de dépenses décaissables soit 483 jours de dépenses. Le fonds de roulement qui est en augmentation depuis 2010, peut paraître très important, mais il faut tenir compte des dépenses que le CTLes devra engager dans le cadre de travaux programmés par la Bibliothèque nationale de France.

L'agent comptable termine son exposé en donnant la valeur brute de l'établissement au 31 décembre 2013 qui est de 13 101 738€, soit en net, 11 182 116€.

Monsieur Lecoq remercie Madame Montagne pour son exposé.

Monsieur Colas souhaiterait que l'établissement puisse présenter lors du prochain CA un plan pluriannuel d'investissement qui puisse permettre aux administrateurs d'avoir une vision détaillée des futures dépenses de l'établissement.

Madame Lebettre rappelle que la législation demande qu'au 1^{er} janvier 2016 soit mise en place une série de règles budgétaires et comptables dont font partie les programmations pluriannuelles en matière d'investissement. Elle se réjouit que le CTLes anticipe cette obligation en s'engageant à présenter ces documents dès 2015.

Sur proposition de Monsieur Lecoq, le CA approuve à l'unanimité le *Compte financier de l'exercice 2013*.

Le vote porte sur la première section avec un montant de recettes de 1 339 900,64€ et avec un montant de dépenses de 1 203 263,25€, dont 718 278,99€ de dépenses décaissables, - 25 352,85€ de stocks et 484 984,56€ de dotations aux amortissements.

Le vote porte aussi sur la section d'investissement dont le montant de dépenses s'élève à 179 617,14€.

Le résultat de l'exercice s'élève à 136 637,39€.

Le Conseil d'administration se prononce par ailleurs à l'unanimité sur l'affectation du résultat de l'exercice 2013 au compte 120 pour un montant de 136 637,39€.

La parole est donnée à Monsieur Forlini pour la présentation du Budget rectificatif n°1.

5. Budget rectificatif n° 1

Le budget rectificatif qui est présenté en séance a été soumis aux services du contrôleur financier régional et il est accompagné de divers documents annexes dont le *Tableau des emplois*. Il comporte des écritures à la fois en recettes et en dépenses.

En recettes, il s'agit d'une écriture négative d'un montant de 1 077€ qui correspond au montant de la réserve de précaution qui a été notifiée par le ministère le 27 décembre 2013.

Après déduction de cette somme le montant de la subvention s'élève à 682 654€, montant identique à celui versé par la tutelle au titre de l'exercice 2013.

En dépenses, le budget rectificatif porte sur deux lignes en fonctionnement et une ligne en investissement.

Au compte 628, la somme à abonder est de 14 581,38€ et concerne une régularisation des charges de l'exercice 2012.

Au compte 681, la somme de 400 000€ qui fait l'objet d'une inscription au compte 1518 en prévision de travaux programmés sur le site. Il s'agit notamment des travaux de mise en conformité des trappes de désenfumage.

Au compte 215, la somme de 69 360€ qui correspond aux crédits ouverts en 2013 pour l'acquisition d'un chariot préparateur de commandes. Le marché ayant été notifié au prestataire en décembre 2013, la livraison du matériel est prévue au cours du premier semestre 2014. Ce point a été abordé précédemment par l'agent comptable dans le cadre de la présentation du *Compte financier*.

Monsieur Forlini expose les incidences de l'approbation de budget rectificatif auront sur le budget initial.

Le budget primitif 2014 prévoyait un résultat bénéficiaire de 48 853€. Après approbation du budget rectificatif n°1, le résultat prévisionnel de l'exercice sera déficitaire de 366 805,38€.

Dans le budget primitif, la capacité d'autofinancement prévisionnelle s'élevait à 123 231€. Le budget rectificatif entraîne une insuffisance d'autofinancement de 15 658,38€.

Après adoption du budget rectificatif n°1, la capacité d'autofinancement prévisionnelle s'élèvera à 107 572,62€

Le prélèvement prévisionnel au fonds de roulement, après adoption du budget rectificatif n°1, sera de 82 317,38€.

Au terme de cette présentation, Le directeur intervient sur les travaux de mise en conformité des trappes de désenfumage. La nécessité de ces travaux avait été soulignée par les services de la DRIEE (anciennement DRIRE), lors de leur visite du site en octobre 2007. Par ailleurs, lors des réunions du Comité de gestion BnF/CTLes qui ont lieu deux fois par an, le sujet est régulièrement abordé. Ce fut le cas notamment lors de la dernière réunion qui s'est tenue le 14 février dernier au cours de laquelle il a été demandé à la BnF une date prévisionnelle pour le lancement du marché. Au-delà des travaux effectifs, il y a une interrogation sur le montant prévisionnel de la dépense qui devra être supportée par le CTLes.

Monsieur Terceros précise que le CTLes devrait recevoir prochainement un courrier officiel sur le sujet. La BnF souhaite mener cette opération entre septembre 2014 et juin 2015. Le budget global de l'opération serait, selon toute vraisemblance, supérieur aux estimations initiales.

Monsieur Lecoq demande au directeur de prévoir dans le budget 2015 l'abondement du compte de provision dès lors que la somme de 400 000€ s'avère insuffisante.

En l'absence d'autres interventions, la décision budgétaire modificative n°1 est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Elle est approuvée à l'unanimité.

Monsieur Lecoq invite Madame Patte à prendre la parole pour la présentation d'un point d'information sur la construction de l'extension du CTLes.

6. Point d'information sur l'extension du CTLes

Madame Patte présente le document examiné en séance. Elle rappelle qu'un *Point d'information sur l'extension du CTLes* est présenté à chaque Conseil d'administration.

Madame Patte rappelle les points, qui ces derniers mois, ont nourri les échanges entre le CTLes et le maître d'ouvrage. Il s'agit en premier lieu de la transformation de la salle de réunion en plateau de travail destiné à accueillir des équipes temporaires sur des chantiers de traitement de collections (BIS, Condorcet). Il s'agit, en second lieu, de l'équipement de la nouvelle salle de réunion qui sera livrée dans le nouveau bâtiment. Il est question, enfin, de la création d'une circulation reliant l'existant à la nouvelle construction.

À la suite de la validation du dossier de consultation des entreprises, un appel d'offres pour travaux a été lancé le 16 décembre 2013. Le marché se découpe en quatre lots. Le lot 1 concerne tous corps d'état, les lots 2 à 4 sont réservés aux différents types de rayonnages. La réception des offres a été fixée au 14 février, et le marché devrait être notifié à la fin du mois d'avril.

Le CTLes a été associé au dépouillement des offres relatives aux rayonnages pour lesquelles cinq entreprises ont concouru.

L'établissement poursuit une politique de communication active autour de ce projet, que ce soit en interne ou à l'externe. Le projet a été présenté lors du dernier Comité technique de l'établissement, mais aussi présenté à l'ensemble des personnels lors de la réunion annuelle qui s'est tenue en janvier. Les personnels de la BnF travaillant sur le site de Bussy ont été sensibilisés au projet à l'occasion d'une réunion générale qui s'est tenue au mois de février.

Madame Patte évoque également le voyage d'études qui a eu lieu à Lille au début du mois de février et qui a été notamment l'occasion de présenter le projet aux collègues de la bibliothèque de l'Université de Lille 3-Charles de Gaulle. Elle conclut ce point en évoquant les prochaines *Journées professionnelles du CTLes*, au cours desquelles l'établissement présentera le projet d'extension lors d'une intervention conjointe avec l'architecte.

Le planning de l'opération qui est présenté à l'ensemble des membres du CA comporte les échéances suivantes :

- Appel d'offres : 16 décembre 2013 ;
- Réception des offres : 14 février 2014 ;
- Notification du marché : avril 2014 ;
- Début des travaux : juin 2014 ;
- Livraison : octobre 2015.

Le planning tient compte du retard d'un mois suite au changement d'économiste intervenu pendant la phase d'études. Il convient de souligner que la livraison du bâtiment interviendra dans la période couverte par la convention liant le MESR, l'EPAURIF et le CTLes qui court jusqu'en mars 2016.

Monsieur Lecoq remercie Madame Patte pour ce point d'information. Il souhaite savoir où en est l'instruction de la demande de dérogation faite auprès de l'Inspection du travail et qui porte sur la longueur de la circulation centrale.

Madame Patte répond qu'à ce jour il n'y a pas de nouvelles. Il semblerait toutefois, selon les échanges intervenus lors de la visite sur site d'un inspecteur du travail en janvier 2014,

que cette demande obtienne un avis favorable. Madame Patte rappelle que c'est l'EPAURIF qui suit ce dossier.

Monsieur Lecoq donne la parole au directeur pour la présentation des prochaines Journées professionnels organisées par le CTLes. La présentation se fera à deux voix, Madame Patte interviendra sur le contenu de la manifestation et Monsieur Baraggioli sur le budget.

7. Présentation des 5^{es} Journées professionnelles du CTLes

Monsieur Baraggioli rappelle que le document qui est présenté en séance comporte deux parties. La première partie porte sur le programme qui a été approfondi depuis le dernier Conseil d'administration le 10 décembre 2013.

Madame Patte explique que le titre de cette cinquième édition « *Quelles collections pour quelles bibliothèques ?* » permet d'asseoir la thématique sur un certain nombre de projets de constructions ou de nouvelles réalisations en mettant l'accent sur les espaces et les services qui permettent de valoriser les collections.

Madame Patte commente le choix des différents intervenants qui présenteront notamment les projets de rénovation de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, et de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, mais aussi le caractère de certaines interventions très attendues comme celle portant sur les données de la recherche. Elle insiste sur le fait que le programme est en cours de consolidation, mais le format demeure identique à celui retenu en 2013, à savoir deux demi-journées. La manifestation s'achèvera par une visite des nouveaux espaces de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne.

Monsieur Lecoq souligne tout l'intérêt de ce programme, il émet toutefois une réserve quant au choix du titre qui n'introduit pas la problématique de manière précise.

Madame Patte suggère l'ajout d'un sous-titre qui viendrait clarifier le titre général.

Monsieur Baraggioli explique que le budget présenté en séance a subi quelques modifications par rapport au budget initial.

En recettes, les incertitudes liées à la participation financière des entreprises du secteur privé ont été levées, puisque le CTLes peut d'ores et déjà compter sur le support financier de 4 entreprises pour un montant de 5 700€ HT. L'établissement est en contact avec deux autres entreprises qui devraient, vraisemblablement dans les prochaines semaines, confirmer leur soutien à cette manifestation.

Les recettes générées par l'inscription des participants demeurent fixées à 58,33€HT sur la base de 80 participants.

En dépenses, les lignes dédiées à l'acquisition de produits publicitaires et à la location d'un autobus ont été revues à la baisse. Il convient de noter l'inscription d'une dépense supplémentaire liée à une prestation de traduction simultanée qui est programmée sur les deux demi-journées de la manifestation.

Monsieur Lecoq soumet au vote le budget de la manifestation qui porte sur un montant en recettes de 10 556,40€ et en dépenses sur le même montant.

Le budget des 5^{es} Journées professionnelles est adopté à l'unanimité.

Les administrateurs sont aussi appelés à se prononcer par un vote sur la prise en charge par le CTLes des nuitées d'hôtel dans la limite de 130€ par nuitée pour 5 intervenants. Le nombre de nuitées étant fixé à deux par intervenant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président donne la parole au directeur pour le point suivant dédié à la proposition de révision des tarifs de prêt.

8. Proposition de révision des tarifs de prêt

Monsieur Baraggioli rappelle que les tarifs de prêt entre bibliothèques ont été revalorisés à deux reprises depuis 2010. Cette revalorisation s'est traduite, en 2010 et en 2012, par une augmentation de 2% de l'ensemble des tarifs.

Il rappelle par ailleurs que le CTLes, qui fournit exclusivement des documents originaux, pratique quatre tarifs différents, en fonction des bibliothèques qui sollicitent un prêt. On distingue ainsi :

- Les bibliothèques versantes (bibliothèques ayant des fonds en dépôt ou en cession au CTLes) ;
- Les bibliothèques non versantes sur le territoire français ;
- Les bibliothèques des départements et régions d'outre-mer ;
- Les bibliothèques étrangères.

Le directeur présente aux membres du Conseil d'administration deux propositions pour déterminer le montant de l'augmentation qui prendra effet au 1^{er} janvier 2015.

La première proposition consiste à appliquer une augmentation de 2% dans la continuité de ce qui a été fait en 2010 et en 2012.

La deuxième proposition consiste à appliquer cette augmentation de 2% uniquement aux bibliothèques non versantes (bibliothèques françaises, d'outre-mer et étrangères) et de fixer pour les bibliothèques versantes le coût de la transaction à 50% du tarif appliqué aux bibliothèques françaises non versantes.

En résumé, les bibliothèques versantes se verraient appliquer, selon la proposition retenue, un tarif fixé soit à 2,35€ HT, soit à 3,35€ HT.

Afin de nourrir les échanges au sein de l'assemblée, Monsieur Baraggioli commente les différents éléments de calcul qui permettent de déterminer le coût moyen du prêt d'un document par navette. Ce coût s'établit à 3,04€ par document.

Monsieur Marcerou ajoute qu'il avait procédé au même calcul, à l'occasion de la mise en place de la *navette Sorbonne-CTLes*, et qu'il avait obtenu un coût de 2,98€.

Monsieur Lecoq se félicite que le coût de revient d'un prêt par navette puisse être rendu public et qu'il puisse le cas échéant servir à l'ensemble des collègues qui souhaiteraient mettre en place un dispositif similaire. Il souligne par ailleurs, que la deuxième proposition, qui consiste à fixer le tarif applicable aux bibliothèques versantes, à plus de 3€, représenterait une charge financière trop importante pour les établissements qui sont de gros emprunteurs tels que la Sorbonne ou l'INHA. Il soutient en conséquence la première proposition qui consiste à augmenter de 2% les tarifs.

Monsieur Colas se range à l'avis de Monsieur Lecoq. Il ajoute que, compte tenu du contexte budgétaire, le ministère peut difficilement demander aux établissements de faire un effort sur leurs budgets respectifs et valider en même temps une augmentation significative de la tarification du prêt pratiquée par le CTLes. Monsieur Colas conclut son intervention en rappelant que le CTLes ne connaît pas de difficultés financières et qu'une telle augmentation est d'autant plus injustifiée.

Monsieur Lecoq demande si dans l'assemblée quelqu'un souhaite soutenir la deuxième proposition. Aucun administrateur ne souhaite soutenir cette proposition.

En conséquence, le président du Conseil d'administration soumet au vote des administrateurs l'adoption du principe d'une augmentation de 2%, à partir du 1^{er} janvier 2015, des tarifs de prêt applicables à l'ensemble des bibliothèques conformément aux tarifs détaillés dans le document présenté en séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Lecoq aborde, dans le cadre des questions diverses, la demande de l'Institut français du pétrole Énergies nouvelles (IFPEN) relative à une cession de collections au CTLes. Il expose en préambule que cette demande pourrait recevoir un avis favorable sous condition de la mise en place d'une nouvelle procédure consistant en la signature d'un protocole d'accord avant le premier transfert de documents. La parole est donnée à Monsieur Baraggioli pour la présentation de ce point.

9. Cession au CTLes de collections en provenance de l'Institut français du pétrole Énergies nouvelles

Le CTLes a été saisi de cette demande, qui porte sur une cession de 400 mètres linéaires de documents, en fin d'année 2013. L'IFPEN souhaite bénéficier des services du CTLes pour le transfert des collections et qui prévoient la gratuité du transport entre Paris et Bussy-Saint-Georges.

Cet organisme, qui n'est pas dans le périmètre des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, ne nous a pas fait parvenir à ce jour une liste détaillée des titres qu'il souhaite céder au CTLes.

Le directeur souligne qu'il n'y a pas d'objection à accepter ce don à condition que l'on puisse éviter d'intégrer des doublons aux collections du CTLes. De là, la nécessité de prévoir un protocole d'accord dans lequel le CTLes se réserve notamment le droit d'accepter tout ou partie du don ou le cas échéant de le refuser dans son intégralité. Il conviendra aussi de préciser dans ce document les modalités d'application du tarif relatif aux opérations de pilon réalisées par le CTLes.

Monsieur Baraggioli conclut cette brève présentation en rappelant que le CTLes peut accueillir ces collections sans conséquence sur ses capacités d'accueil en termes de linéaires disponibles, dans l'éventualité où la livraison du nouveau magasin serait retardée. La marge de sécurité est aujourd'hui de 4 kilomètres linéaires disponibles. Il ajoute que la prise en charge d'un transfert de 400 mètres linéaires ne modifiera en rien le calendrier des transferts programmés dans le cadre du marché qui s'achèvera en juin 2015.

Monsieur Lecoq ajoute que cette bibliothèque, bien que ne relevant pas du périmètre de l'enseignement supérieur, est inscrite dans les réseaux puisqu'elle participe au CCNPS, est membre de COUPERIN, travaille dans le réseau EPRIST, remplit l'ESGBU et participe même à certains groupes de travail de BSN. Cette demande n'est aucunement comparable à une demande qui avait ajournée et qui provenait de l'American University of Paris.

Madame Grandet intervient en soulignant que, si l'IFPEN n'est pas un organisme de recherche, la problématique est similaire, et que l'intérêt des collections justifie a priori que l'on accueille favorablement cette demande.

En l'absence d'autres interventions sur le sujet, Monsieur Lecoq soumet à l'approbation du Conseil l'acceptation d'un versement de documents en cession subordonnée à la signature au préalable d'un protocole d'accord entre le CTLes et l'IFPEN.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Lecoq demande à Monsieur Forlini de prendre la parole sur le point suivant dédié au contrôle interne comptable et qui comporte la cartographie des cycles et processus.

10. Contrôle interne comptable : cartographie des cycles et processus

Monsieur Forlini rappelle en préambule que la réflexion a été initiée au sein de l'établissement en 2011 et elle a été présentée lors du CA du 9 novembre 2011. Le premier document sur le contrôle interne proprement dit a été présenté en séance le 25 mars 2013.

Depuis cette date, le CTLes a réalisé trois documents :

- Un tableau des applications budgétaires et comptables ;
- Un tableau récapitulatif des droits ouverts pour chaque agent ;
- Un organigramme fonctionnel.

Ces trois tableaux sont présentés dans le détail. Leur contenu a été en partie retranscrit dans une enquête qui a été présentée à la DGESIP en novembre 2013.

Monsieur Forlini présente les trois axes de travail qui seront développés en 2014 et 2015 :

- La constitution d'une documentation budgétaire et comptable et sa diffusion auprès des agents du service ;
- La traçabilité des contrôles effectués ;
- L'élaboration d'une échelle de maturité des risques financiers et comptables.

L'avancement de ces travaux sera présenté lors d'un CA en 2015.

Cette intervention n'appelant pas de remarques, Monsieur Lecoq donne la parole au directeur pour la présentation des admissions en non-valeur. Le montant de ces admissions en non-valeur étant en deçà du seuil voté par le CA du 4 mai 2007, il s'agit d'une information donnée aux membres du Conseil qui ne sera suivie d'aucun vote.

11. Admissions en non-valeur

Les admissions en non-valeur concernent deux titres d'une somme de 16,50€ pour un montant global de 33€. Il s'agit de deux factures de prêt entre bibliothèques qui n'ont pas été payées par un établissement italien.

Le directeur souligne qu'il s'agit de la seule bibliothèque italienne qui ne paye pas ses factures. Cette bibliothèque sera désormais exclue du prêt.

12. Apurements de trop perçu

Le Conseil d'administration est informé de l'émission de 5 titres de recettes exceptionnelles pour un montant global de 27,32€. Le montant de chaque titre étant inférieur à 15€, et conformément à la décision prise en séance du 11 mai 2010, cette information ne donne pas lieu à un vote.

13. Conventions et marchés récents ou en cours

Comme il est d'usage, le directeur présente pour information, aux membres du Conseil, le document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours.

La présentation du document a changé. Le code couleurs permet de distinguer contrats, conventions et marchés. Le montant global a été ajouté. Comme convenu lors du dernier CA, le CTLes fait apparaître, sur le document, le montant annuel des contrats et marchés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.